

DCM_2026_05_19

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026**

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

19

SOLIDARITES : Conventions relatives aux corbeilles solidaires : avenants à la convention triennale avec l'association ICIPASS et à la convention tripartite avec l'Université

Mme NESME

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon travaille en étroite collaboration avec l'association ICIPASS, gestionnaire du Supermarché solidaire pour la confection et la livraison des corbeilles solidaires destinées à la fois aux seniors mais aussi aux étudiants les plus en difficulté.

Ce dispositif a perduré dans le temps puisqu'il permet aujourd'hui d'apporter des réponses concrètes pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés financières (seniors ou étudiants) ou des problèmes de mobilité liés à leur âge ou à leur santé.

Dans l'optique de pérenniser ce dispositif, deux conventions ont été mises en place :

- La première convention tripartite entre l'association ICIPASS et l'Université a été présentée au Conseil Municipal du 28 novembre 2020 et organise le financement des corbeilles au profit des étudiants qui en bénéficie gratuitement ;
- La seconde convention triennale validée lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2024, avec l'association ICIPASS définit les conditions d'approvisionnement, de préparation et de livraison des corbeilles solidaires ainsi que la participation de la ville au financement de ces corbeilles.

Le bilan de ce dispositif souligne le besoin actuel de ces publics :

Sur l'année 2025, 2 239 corbeilles ont été distribuées auprès des seniors. Sur la même période, 1 798 corbeilles ont été attribuées aux étudiants.

Depuis le lancement de ce dispositif en avril 2020 pour les seniors et novembre 2020 pour les étudiants ce sont plus de 36 468 corbeilles qui ont été proposées aux avignonnais les plus défavorisés selon la répartition suivante :

- 27 818 corbeilles ont été confectionnées et livrées aux seniors ;
- 8 650 corbeilles étudiant ont été attribuées.

Afin de répondre aux besoins exprimés par ces publics et tenant compte de l'importance des demandes, il paraît nécessaire de poursuivre le travail initié par la convention triennale avec l'association ICIPASS et de signer un nouvel avenant à la convention tripartite avec cette même association et l'Université d'Avignon pour prolonger ces dispositifs au profit des seniors et des étudiants en complémentarité avec la mise en place de l'Agorae.

Une estimation financière de la participation de la ville a été réalisée pour l'année 2026 nécessitant l'octroi d'une subvention d'un montant de 21 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider les termes de l'avenant 2 à la convention triennale avec l'association ICIPASS et de l'avenant n°5 à la convention tripartite et d'accorder cette subvention qui permettra de poursuivre cette action solidaire au profit des personnes les plus défavorisées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu les projets d'avenants.

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Education, Culture, Sports et Solidarité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention triennale 2024 - 2026 avec l'association ICIPASS et l'avenant n°5 à la convention tripartite de partenariat avec l'Université d'Avignon et l'association ICIPASS ;
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 21 000,00 € à l'association ICIPASS / Supermarché Solidaire ;
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE



Le Maire

M. Olivier GALZI

Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20260928-lmc1X010002609c-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :